



Le 21/10/21

## Audience PsyEN / DCIO

Cette audience fait suite au GT intersyndical du mois de mars 2021 à l'occasion duquel nous n'avons pas pu avoir l'état des lieux sur les postes dans notre académie, demande que nous avons déjà formulée lors de l'audience du 30/08/20, c'était un engagement de la DRAIO. Nous espérons que cet engagement sera enfin tenu et que nous allons avoir cet état des lieux précis des ETP CIO par CIO, au SAIO et à la DRONISEP, pour ce qu'il en reste après son démantèlement. Il nous semble pertinent de faire cet état des lieux des postes actuels en le comparant avec la situation de 2013, avant les fermetures/ fusions d'un certain nombre de CIO, que sont devenus les postes de DCIO dont les CIO ont été impactés ?

Lors de cette rentrée nous faisons le constat que de nombreux postes de PSY EN ne sont pas couverts par des psychologues titulaires. De plus, dans nombre de CIO le recrutement de contractuels pour combler les postes vacants et assurer les divers remplacements n'a pu se faire faute d'anticipation, malgré les remontées des DCIO, et d'une politique de rémunération attractive. Cette situation rend de plus en plus difficile les conditions d'exercice pour l'ensemble des PSYEN et DCIO des équipes concernées. Ainsi dans certains CIO, c'est jusqu'à 50% des postes qui sont vacants, comment dans ces conditions assurer les missions ? Nous avons des signalements de situations d'épuisement professionnel dès ce début d'année.

Notre actualité a été percutée en ce début d'année par l'obligation vaccinale faite aux psychologues. Dans la mesure où les psychologues de l'Education nationale n'interviennent pas au contact de public vulnérable, exception faite pour le travail à l'hôpital, l'argument sanitaire ne tient pas, ou bien alors si nous évoluons véritablement dans un environnement à risques il faudrait également vacciner les enseignants, les CPE, les AS. Nous ne sommes pas dupes, ce « traitement de faveur » relève bien d'une décision politique afin de nous assimiler aux personnels de santé. Certains ministères comme à la PJJ, à la santé ont agi avec plus de discernement en acceptant des dérogations pour leurs psychologues.

Quelles vont être les répercussions de cette obligation vaccinale dans notre académie pour le fonctionnement de notre service, combien de collègues sont concernés pour la spécialité EDO, pour la spécialité EDA ? Des solutions pour éviter la suspension des collègues concernés sont-elles envisageables ? Y aurait-il des recrutements pour pallier à ces nouveaux postes vacants si les collègues sont suspendu.e.s ? Il ne saurait être question pour les équipes en sous-effectif de compenser les secteurs non couverts. Les collègues de l'Orne nous ont fait remonter des pressions de la part de l'administration qui allaient pourtant dans ce sens, c'est inacceptable.

L'obligation vaccinale risque aussi de compliquer le recrutement déjà tendu de nos contractuel.l.e.s. On a déjà pu constater quelques démissions ou des collègues potentiellement intéressé.e.s qui n'ont pas donné suite étant embauché.e.s ailleurs avec un niveau de rémunération nettement plus attractif. Lors du GT vous nous aviez indiqué que le niveau de rémunération s'appuyait sur une grille nationale et qu'il était impossible d'octroyer une prime aux contractuel.l.e.s. Peut-être pourrait-on prendre exemple sur l'académie de Grenoble où en Haute-Savoie les contractuel.l.e.s bénéficient d'une prime pour compenser le coût de la vie plus élevé dans ce département. Ne pourrait-on pas imaginer une prime dans les zones où les déplacements sont plus importants car ces déplacements grèvent d'autant le salaire avec un budget essence conséquent.

Lors de cette rentrée, un certain nombre de CIO sont confrontés à des difficultés matérielles récurrentes, problèmes de standard téléphonique, de ligne internet, ces conditions de travail sont particulièrement pénibles et renvoient une image dégradée de notre service public aux usagers.

Par ailleurs, en cette rentrée nous avons tous fait le constat de notre difficulté à pouvoir continuer à travailler avec des supports informatifs fiables, accessibles, partageables après le démantèlement des DRONISEP. La disparition des brochures papier aux paliers d'orientation post 3<sup>ème</sup> et T1e est à la fois préjudiciable pour les PsyEN, les équipes éducatives privés de cette ressource pour accompagner les élèves. Le tout dématérialisé est un choix assumé de la région, cette modalité permet sans nul doute de faire des économies d'imprimerie, mais ne permet plus à tous d'accéder à l'information (quid de la fracture numérique quand certains élèves n'ont qu'un téléphone). Comment s'approprier cette information quand on a pour support un pavé indigeste de 200 pages comme celui du post 3<sup>ème</sup> ? Certaines études ont déjà montré que l'appropriation de l'information sur écran est dégradée par rapport au support papier. Mais pour l'agence, la consultation de leur documentation est un succès au vu du nombre de clics ! La quantité de clics vaut qualité. Nous vous relayons l'inquiétude des

collègues, cela participe de la dégradation de nos conditions de travail que de ne plus avoir d'outils documentaires fiables et d'utilisation pratique sur lesquels s'appuyer en entretien.

Que la région assume correctement sa mission sur l'information et ne morde pas le trait comme elle le fait quand elle propose aux professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> une formation au questionnaire d'intérêts INFORIZON. C'est clairement en dehors de sa mission telle qu'elle a été définie par la loi LCAP. La FSU est intervenue en commission 2 du CREFOP pour pointer cette ingérence, cela ne gêne visiblement pas la région.

Les psychologues de l'Education nationale sont aussi sollicités pour participer au salon privé de l'Etudiant et à celui de Studyrama. Cela ne rentre pas dans leur mission statutaire d'intervenir dans des salons privés dans lesquels leur appartenance au service public n'est pas toujours mentionnée, ni leur qualification indiquée servant juste de « faire-valoir ». La captation des adresses mails des élèves, y compris des mineurs, pour pouvoir s'inscrire au salon de l'Etudiant virtuel l'année dernière posait déjà problème en regard de la RGPD.

On voit bien aujourd'hui que l'investissement sur le champ de l'orientation concerne le privé au détriment du service public avec les Plans d'Investissement d'Avenir (PIA), les start-up, les fondations, les associations, qui font de l'entrisme dans les EPLE sans que les PsyEN ne soient toujours mis au courant. Pour illustrer, au Havre, une collègue a appris en ce début d'année que la fondation FACE était intervenue dans son collège et proposait aux élèves un questionnaire d'intérêts comme aide à l'orientation, ce sont des services civiques qui interviennent pour proposer cet accompagnement ! C'est le genre même de dérive qui risque de devenir plus fréquente et que nous dénonçons.

Pourtant les sollicitations auprès des psychologues de l'Education nationale, en regard de l'impact du contexte sanitaire, sont très importantes mais le gouvernement préfère externaliser les prises en charges.

Nous souhaiterions avoir la connaissance des associations qui interviennent sur le champ de l'orientation qui ont été labellisées par le rectorat lors de la commission dédiée, de même la région va sous-traiter à des organismes, y-a-t'il eu une concertation avec l'Education nationale ? Y-a-t'il une liste ?

En conclusion, force est de constater qu'un GT ou une audience accordée dans l'année ne remplace pas les moments d'échanges que nous avons lors des CAPA pendant l'année, et que le dialogue social se retrouve réduit de fait à peau de chagrin, c'est malheureusement ce que nous redoutions.